

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/05

Plan sectoriel de l'approvisionnement en eau

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

1. Quelle appréciation porte-t-il aujourd'hui sur la proposition de réaliser un tel plan directeur ?

Un plan directeur de l'approvisionnement en eau est un volumineux dossier qui comporte plusieurs volets, entre autres l'adduction (les apports), les stations et réservoirs, la distribution et l'aspect qualitatif.

Tous ces domaines n'ont pas la même acuité à Delémont. L'adduction par exemple, est réglée pour plusieurs décennies (sauf accident majeur naturellement) et il serait donc superflu de faire une dépense dans ce secteur.

Les stations pompages et réservoirs, ainsi que la télécommande n'appellent pas de mesures particulières, car le crédit de mise en conformité de fr. 550'000.- est en cours.

Le contrôle qualitatif est du ressort du chimiste cantonal qui est notre organe de surveillance.

Par contre, il serait judicieux d'établir un « plan sectoriel d'entretien de l'ensemble du réseau », particulièrement des conduites en fonte posées entre 1960 et 1980 car, en dépit de gros efforts ces dernières années, le nombre de fuites d'eau peine à diminuer.

2. Quelles démarches a-t-il déjà engagées dans ce sens ?

Depuis quelques années, le service assainit les tronçons qui ont le plus de fuites, mais aucune démarche ou demande d'offre n'a encore été faite auprès des bureaux spécialisés, en raison de la précarité des finances du service. En effet, la forte baisse des ventes d'eau (qui se poursuit), incite à être très prudent dans les dépenses de ce service. Si cette baisse est un succès sur le plan écologique, et chacun s'en félicite, son incidence sur le plan financier est conséquente.

Les ventes ont passé de 1'450'000 m³ en 1989 à 1'120'000 m³ en 2004, ce qui représente un manque à gagner de près de fr. 600'000.- au prix actuel (env. 30 % du budget).

Le nouveau programme de législature n'étant pas définitivement arrêté, il est toujours possible d'y inclure le montant nécessaire.

A noter qu'avec un prix de fr. 1.80 par m³, la Municipalité de Delémont se situe aujourd'hui dans la moyenne des prix pratiqués en Suisse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 16 août 2005